



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 16  
En exercice : 17  
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le JEUDI TRENTE MARS**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 mars 2023**

Présents : 16

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

**DE 031-2023/03-009 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT /  
FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1<sup>er</sup> degré**

Jean-Louis BOITIER indique au conseil municipal que :

- dans l'enceinte de l'école élémentaire une salle nécessite la création d'un placard
- dans l'enceinte de l'école maternelle le sol amortissant de la structure n'assure plus totalement son caractère amortissant et qu'il convient de procéder à son remplacement
- à l'étage de la maternelle l'eau pluviale s'infiltre par le balcon jusque dans la salle de classe et qu'il convient de procéder rapidement à une réfection du balcon pour stopper ces infiltrations avant qu'elles n'entraînent de dégradations importantes des murs.

Le coût global des travaux est de 12.008,70 € HT soit 14.410,44 € TTC

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du département à hauteur de 40% du montant des travaux HT soit pour 4.803,48 €, le plan de financement des travaux s'établirait comme suit :

Coût des travaux : 12.008,70 € HT soit 14.410,44 € TTC

Subvention du Département : 4.803,48 €

Reste à charge à la commune : 7.205,22 + TVA 2401,74 soit 9.606,96 €

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	jeudi 6 avril 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,*

- *VALIDE le plan de financement tel que proposé,*
- *SOLLICITE une subvention auprès du département au titre du fonds d'aide des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré à hauteur de 40 % du coût des travaux,*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires.*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte <del>transmis</del> transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	jeudi 6 avril 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

## Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42  
mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)